

Destinataires des copies du dossier
<LE CLIENT>

Destinataire

EARL CARPIO

Client: **EARL CARPIO**

Bois des Servents

Bois des Servents

17150 CONSAC

17150 CONSAC

Rapport d'essai

émis le : 06/05/2008

DOSSIER N° : SA-08-00809 du 16/04/2008

Date et Heure de réception : 15/04/2008 10:00

Préleveur ou Destinataire : LE CLIENT

Référence du client : 1

Site prélèvement : PISC CARPIO LE BOIS DES SERVANTS

Espèce : Carpes et Carassins

Poids : 5 à 30 Grammes Bassin : HORS SOL

Température : 12.0 °C

Observations :

PRELEVEMENT D'ORGANES

Paramètres	Accr.	Résultat
Nombre de poissons prélevés au LD 40	10	



Rapport d'essai

émis le : 06/05/2008

DOSSIER N° : SA-08-00809 du 16/04/2008

Référence du client : 1

VIROLOGIE

Paramètres	Accr.	Résultat
Conformité de l'échantillon à la réception		Conforme suivant la Décision 2001/183/CE.
Plan d'échantillonnage		Décision 2001/183/CE.
Date prélèvement / Date début analyse		15/04/08 - 16/04/08
Nature / Conservation du prélèvement au LD40		Reins antérieurs Rates Encéphales. / Conservation 2°C à 8°C.
Septicémie Hémorragique Virale (SHV) (1)	#	Absence du virus de la Septicémie Hémorragique Virale sur l'échantillon analysé. Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles.
Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI) (1)	#	Absence du virus de la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse sur l'échantillon analysé. Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles.
Virémie Printanière de la carpe		Absence du virus de la Virémie Printanière de la Carpe sur l'échantillon analysé. Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles.

(1) METHODE pour l'isolement sur culture cellulaire et l'identification par séroneutralisation des virus agents de la SHV, de la NHI et de la NPI: Décision CE du 22/02/2001 (2001/183/CE) et Texte français de référence (CNEVA/LCRV).

Commentaire sur l'échantillon:

Le Directeur Responsable de secteur technique Dr A. MESPLÈDE	La Directrice Adjointe Mme DUMARTIN	Suppléant du responsable de secteur technique Mme CHAGUE
--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Le rapport d'essais ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Il comporte 2 page(s)

La transmission par télécopie ou email de ce rapport n'a pas valeur officielle. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du Laboratoire Départemental des Landes. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole #.